

LIEU DE LA REUNION : SAINT GÉNIES DES MOURGUES

DATE DU COMPTE-RENDU : 14.06.2011

OBJET DE LA RÉUNION : ACTIVITÉS ET AMÉNAGEMENT

ACCUEIL

Mr. PELLET, Maire de Saint Génies des Mourgues remercie les participants et rappelle la place des collectivités pour permettre une entente entre agriculture et environnement via une agriculture raisonnée, qui lui semble la bonne mesure. Il se réjouit de la tenue de ces ateliers qui vont permettre de mieux appréhender le « qui fait quoi » sur le territoire.

Mme LEVAUX présente les missions du SYMBO. Son territoire d'étude, à l'échelle du bassin versant, permet une mutualisation des moyens et des connaissances afin de faire face aux enjeux prioritaires. Elle rappelle les 3 piliers du développement durable (environnement, économie et société) et le principe de « tirer vers le haut » les objectifs, dans lequel s'inscrit totalement la démarche en cours. Ainsi les discussions doivent permettre de partager un constat, mais aussi les contraintes et de fixer pour les perspectives le juste milieu, le bon chemin.

Enfin, M. Donnât, directeur du Symbo, rappelle l'objectif des ateliers et l'importance des échanges avec les acteurs du territoire.

Le BE expose les éléments de l'état des lieux (PPT joint) et les échanges portent sur les différents points suivants.

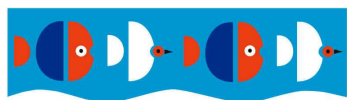


ÉLÉMENTS DU DÉBAT

Jean Louis Brouillet resitue le territoire de l'Or. C'est un territoire où la ressource en eau est très sollicitée. Le premier contrat de Baie avait permis une amélioration de l'assainissement collectif (réfection des STEP) et avait été un réel succès pour le territoire.

Si 5 captages prioritaires ont été définis sur ce territoire (sur les 14 du département), M. Donnât rappelle que compte tenu des enjeux très forts de qualité des eaux, tous les captages sur le territoire peuvent être définis comme prioritaire. M. Brouillet rappelle que sur l'Orb, il existe des initiatives pour protéger la ressource en eau menacée par les phytosanitaires. Une diminution de l'utilisation de phytosanitaires dans les espaces verts a été initiée par les collectivités avant de l'appliquer à tous les acteurs. Cette mesure est accompagnée par l'Agence de l'eau. Toutefois pour permettre son implication dans de telles mesures, il est impératif d'établir un programme avec des objectifs et des indicateurs qui doivent être déterminés au préalable.

Dans ce sens le BE rappelle que de façon plus générale et au-delà de l'aspect qualité des eaux, le but à terme du diagnostic est de fournir un programme opérationnel en fin de mission, début 2012. La mise en place d'indicateurs, adaptés à chaque thématique ou action, permettra de suivre les objectifs et d'évaluer les résultats du travail réalisé.



DÉMOGRAPHIE - URBANISATION

Les enjeux démographiques sont devenus particulièrement importants car tous les villages ont connus une croissance forte. Il est donc nécessaire d'y répondre sans pour autant freiner cette progression. M. Le maire de Saint Geniès affirme que pour les communes rurales, l'enjeu est de « réapprendre à faire du village » en revenant aux fondamentaux des caractéristiques d'urbanisation qui étaient celles de l'origine de ces villages, qui en font leur caractère, et qui étaient selon lui plus adaptées aux contraintes environnementales (plus économe en surface, plus économe en eau, en énergie, moins de rejets ...).

AGRICULTURE

L'agriculture est importante sur le territoire grâce à des terres favorables. La chambre d'agriculture s'engage fortement avec les agriculteurs pour améliorer les pratiques et préserver la ressource et les milieux. Hélène Suzor indique d'ailleurs qu'un bilan des programmes engagés est en cours et sera finalisé à la rentrée. Si chacun est conscient que de gros efforts sont encore à faire, il est bon de souligner que la mise en place de ces programmes aide à aller dans le bon sens.

Par ailleurs, il est nécessaire de regarder toutes les sources de pollution. Les collectivités, au niveau de l'entretien des espaces communs et des espaces verts, et les particuliers, au niveau de leur jardin, peuvent aussi y contribuer en changeant de pratique, aussi bien concernant les intrants (engrais) que les phytosanitaires (traitement).

EXEMPLE DE COFRUIT D'OC

Il s'agit d'une entreprise spécialisée dans la production de pommes et d'asperges. Souhaitant limiter l'utilisation des phytosanitaires et gérer au mieux leur consommation en eau, Cofruit d'Oc a mis en place une surveillance accrue de ces paramètres pour mieux les contrôler. Ainsi la gestion de l'eau passe par un développement du goutte à goutte couplé à des capteurs qui permettent de gérer les arrosages et donc une optimisation de l'eau. L'entreprise accompagne aussi les producteurs avec des analyses du sol et des mesures des nitrates.

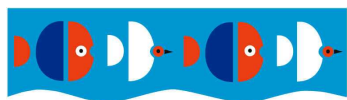
Sur le périmètre du bassin versant, ce sont 350 hectares de culture de pomme et d'asperge qui sont suivis : 40 agriculteurs cultivent des pommes (15000 tonnes) et une dizaine d'agriculteurs des asperges (100 tonnes). Cofruit d'Oc suit une vingtaine de parcelles avec une interprétation et un relevé de sondes 2 jours par semaine. Il existe une demande de la part des clients. Ces contraintes de suivi doivent donc être transformées en atout, reflet d'un souci d'une démarche de qualité, pour perdurer.

Si les mesures en soit ne sont pas très chères elles nécessitent un fort soutien technique (ex : appui technique au jour le jour, conseil). Le financement en fonctionnement de ces actions n'est pas assuré sur le moyen terme.

L'ADVAH confirme ce besoin.

ANIMATION

L'animation sur le territoire reste limitée. L'ADVAH rappelle que l'Agence de l'eau concentre son aide financière sur l'animation des captages prioritaires.



SAFEGE rappelle qu'il est plus facile de répliquer quelque chose qui marche grâce à une mutualisation. Les compétences techniques nécessaires à l'animation des mesures liées aux programmes d'action des aires d'alimentation des captages, ou les suivis faits par Cofruit d'Oc, pourraient trouver un lieu de rencontre qui permettrait de faire passer des compétences notamment techniques et/ou de moyens, ce qui au final reviendrait moins cher à l'échelle du territoire.

INDUSTRIES

Peu d'industries ont été citées bien que présentées dans le volet aménagement. Elles doivent être intégrées par la suite avec leur impact (service, emploi...) et les risques associés (rejet, accident). Les principaux rejets polluants ont été abordés lors de l'atelier « Pollution diffuses et Toxiques ».

La rotation des industries est aussi à prendre en compte comme le rappelle M Brouillet. Sur une même zone d'activités, les industriels présents peuvent changer notablement d'une année à l'autre et donc les typologies de rejet ou les surfaces imperméabilisées également. De plus, les problèmes diffèrent en fonction des zones d'activités. Celle de Saint Aunès, réaménagé récemment, apparaît comme vertueuse dans la gestion des eaux pluviales et celle de Lunel ne semble pas de montrer de problèmes particuliers. Au contraire, la plus ancienne du secteur, celle de Vendargues, serait à l'origine de l'abandon de l'exploitation de plusieurs forages par principe de précaution (F1 et F3 du Stade Robert au Crès et du forage des Châtaigniers à Saint-Aunès depuis 1992). Pour envisager de ré-utiliser ces ressources des démarches complexes de sécurisation serait à engager.

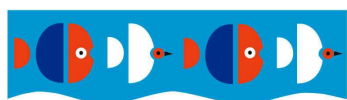
RISQUES

Dans l'actualité récente, l'incident de pollution accidentelle qui s'est produit sur le Vidourle quelques semaines auparavant (source ONEMA), à priori lié à des produits phytosanitaires, montre la nécessité d'agir à tous les niveaux :

- éduquer les citoyens sur le risque encouru
- mise en place d'aires de nettoyage et de traitement pour les professionnels.

Les participants insistent aussi sur le lien étroit entre les inondations et le développement ou l'emprise de certaines activités. Chacun doit avoir conscience que les aménagements (par l'imperméabilisation des sols, par des infrastructures qui entravent des écoulements), peuvent avoir été des facteurs déstabilisant et destructurant. Les effets des inondations s'en retrouvent aggravés et leur impact est plus rapide à cause de volumes de plus en plus importants. Ainsi comme cela a largement été développé lors de l'atelier inondation, l'augmentation de surfaces imperméabilisées en amont a des conséquences en aval.

Le SIATEO rappelle les projets de création de champs d'expansion de crue qui doivent être remobilisés pour faire face à ce risque. Cependant, l'ADVAH rappelle que ces mesures sont encore en discussion car ceci doit se faire sur des cultures qui peuvent le supporter pour minimiser le coût de ces opérations (ex: vigne), et que le coût du pompage ne soit pas au détriment des agriculteurs. Il est donc nécessaire de trouver un lieu de concertation commun qui permettrait à chacun de pouvoir exposer son point de vue, les modalités techniques et les prises en charge financières possibles.



TOURISME

Peu de points particuliers ressortent du débat, et chacun s'accorde sur le constat de la nécessité de prendre en compte la saisonnalité lié au tourisme dans l'analyse à beaucoup de niveau. Par ailleurs, même dans les pratiques touristiques, il existe peu de lien entre le littoral et l'amont (les touristes du Sud ne sont pas les mêmes que ceux du Nord). Concernant les modes doux de déplacement, il n'existe pas de liaison nord/sud et les pistes cyclables qui ont été envisagées le long du Canal du Rhône à Sète ne sont pas faites pour le moment.

CONCLUSION

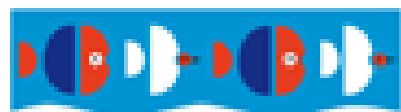
Il est précisé que cet atelier est complémentaire de celui relatifs aux pollutions, et qu'il avait été scindé en deux, compte-tenu de la quantité de données à présenter et à débattre. Chacun est également conscient, que bien que le tableau est été très largement dépeint lors de cet atelier, ce sont les données les plus disparates et les plus complexes à obtenir et que l'état des lieux et le diagnostic sur ces thèmes, seront complétés tout au long de l'étude.

NB : en l'absence de remarques formulées sous 8j. , ce compte-rendu est réputé approuvé par les destinataires

Nom	Société / organisme / collectivité / Rôle	Prés ent	Abs ent	Diffu s.	E-mail
BROUILLET Jean louis	CG34				
ETIENNE Jeanine	CG34				
GARREL Cloé	CCPO				
JENIN VIGNAUD Joëlle					
LEVAUX Marie	SYMBO				
MARTIN Éric	SIATEO de l'Etang de l'Or	X			eric.martin@paysdelor.fr
MILLET Vincent	Mairie de Saint Christol				
MORENO Christian	SIGC				
RAYMOND Joël	DREAL LR- Mesures agricoles	X			
PELLET Yvon	Maire de Saint Genies des Mourgues				
SUZOR Hélène	ADVAH - Chambre agriculture de l'Hérault				
CAVRERA Georges	Saint genies des Mourgues				
LECOQ Laure Emmanuelle	ADVAH - Chambre agriculture de l'Hérault	X			
LE POMMELET Eve	Chargé de Mission SYMBO				elepommelet@symbo.fr
DONNAT Jean Marc	Directeur SYMBO				jmdonnat@symbo.fr
VAZZOLER Nathalie	SYM				
THOMAS Laurent	DDTM 34				
HELSEN Jacques	CCPo				
FANDOS Georges	COFRUIT D'OC				
BASTIDE Laurent	Saint Genies des Mourgues				
ARQUILLERE Anne Marie	Saint Genies des Mourgues				
GUILLAUMIN Eric	GIRUS Consultant	X		X	e.guillaumin@girus.fr
HUGOUNENC Sabine	SAFEGE Agence d'Aix en Provence Direction de projet	X		X	sabine.hugounenc@safège.fr
PASQUET Stéphanie	SAFEGE Aix en Provence	X		X	stephanie.pasquet@safège.fr

DIAGNOSTIC CONCERTÉ ET PARTAGE DU BASSIN VERSANT DE L'OR

**PHASE 1 - DIAGNOSTIC
ATELIER
ACTIVITES ECONOMIQUES
ET AMENAGEMENTS
A Saint Génès des
Mourgues
27/05/2011**



**Syndicat Mixte du
Bassin de l'Or**



- Rappel de la démarche générale
- Contexte et problématiques
- Des exemples en la matière
- Echanges avec les participants

Rappel de la démarche générale



Rappel de la démarche générale



Des enjeux à partager

Elaborer un projet de territoire de gestion intégrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau

La volonté de partage du diagnostic et des enjeux locaux

- Par l'appartenance à un bassin hydrographique commun, échanger les pratiques culturelles entre l'amont et l'aval
- Des situations socio-économiques variées (espace, rural, littoral, zones urbaines denses,..) qui sont des atouts pour le développement durable de demain
- Des enjeux majeurs qui relèvent autant d'une amélioration de la gestion des usages que d'investissements financiers
- Le SDAGE et les documents de planification territoriale (DTA / SRADT / SCOT ...) offrent un cadre pour maîtriser la pression urbaine sur le territoire et la ressource en eau

Rappel de la démarche générale

Une démarche de concertation menée tout au long de la mission
afin de faire partager les enjeux

- Des ateliers organisés dans différentes communes du bassin, afin de partager l'histoire, les enjeux, les témoignages
- Cinq grandes thématiques :
 - ✓ Ressource en eau au Foyer rural de Vérargues vendredi 20 mai à 14h15
 - ✓ Risques naturels, inondations et submersions à la Mairie de La Grande Motte mardi 24 mai à 9h30
 - ✓ **Aménagement et activités en Mairie de St Génies vendredi 27 mai 14h30**
 - ✓ Pollutions toxiques et diffuses à la Salle Bernadette Lafont lundi 30 mai St Just 14h30
 - ✓ Milieu naturel en Mairie de St Drézéry mercredi 1er juin à 14h30

Rappel de la démarche générale

Des ateliers avec la participation active des élus, des techniciens et des acteurs locaux

- Des ateliers thématiques (mai-juin) :
 - ✓ Présenter une synthèse de l'état des lieux
 - ✓ Illustrer avec des exemples concrets
 - ✓ Associer des techniciens, des habitants ou des associations à la présentation
 - ✓ Échanger ensemble sur les solutions possibles pour tous
- Une restitution des ateliers sous forme d'un séminaire d'échanges :
 - ✓ Synthèse des enjeux et des témoignages
 - ✓ Échanges par le biais d'un animateur – médiateur

Le calendrier prévisionnel

	janv.-11	févr.-11	mars-11	avr.-11	mai-11	juin-11	juil.-11	août-11	sept.-11	oct.-11	nov.-11	déc.-11	janv.-12	févr.-12
P1 : Etat initial														
Démarrage		▲	▲											
Collecte des données														
Etat des lieux														
Analyse critique des données														
Restitution / échanges				▲	▲▲▲		▲							
P2 : Diagnostic global et orientations														
Rédaction du diagnostic														
Synthèse de l'état des lieux et du diagnostic														
Restitution / échanges									▲	▲				
P3 : Programme d'action et moyens														
Proposition d'un programme d'action														
Séminaire thématique														
Évaluation de la pertinence des outils														
Restitution / échanges														
Document définitif														

▲ comité technique

▲ comité de pilotage

▲▲▲ ateliers

Contexte et problématiques



Contexte et problématiques

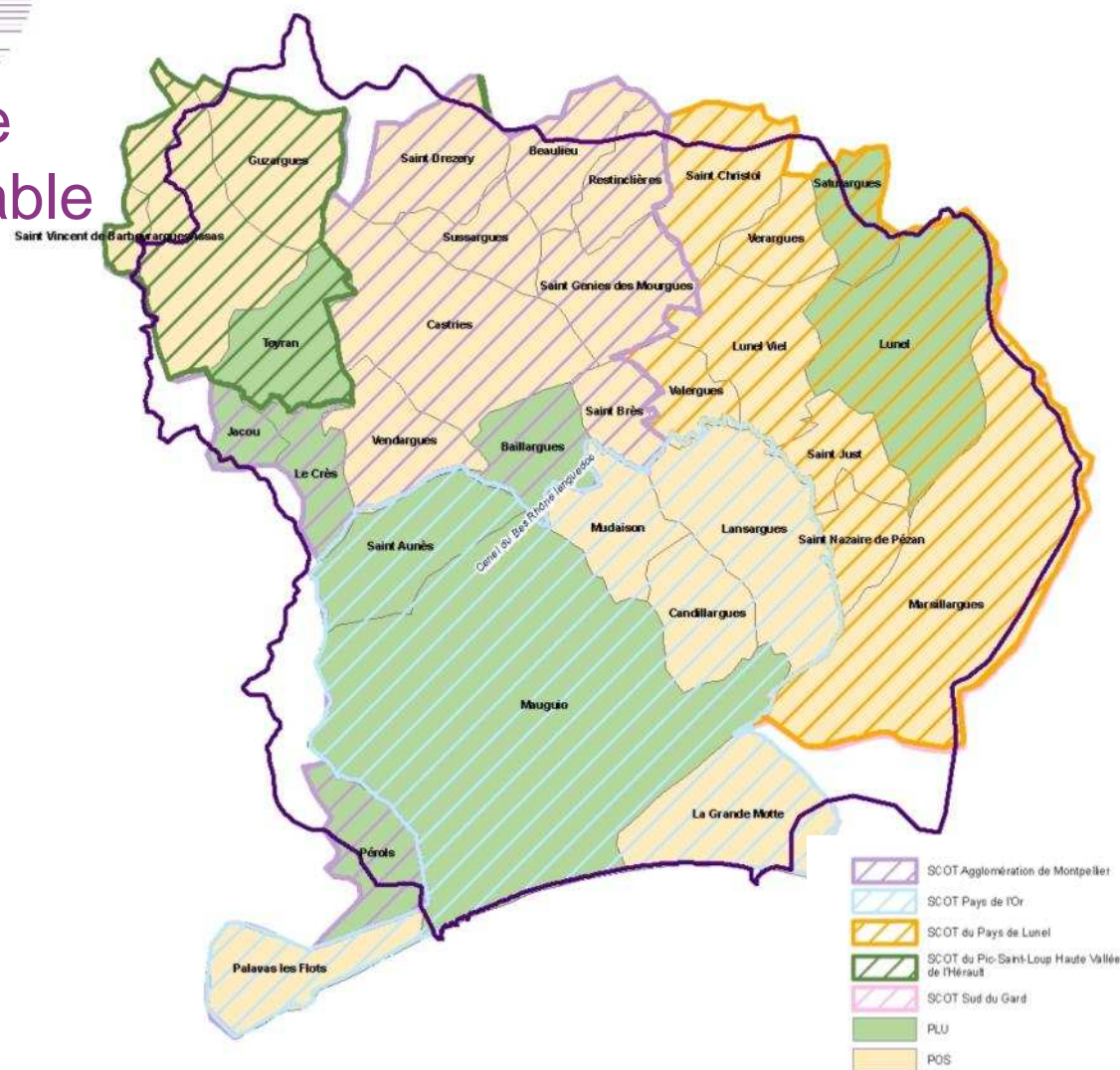
Cet atelier regroupe des thématiques étroitement liées :
l'aménagement et activités

- les infrastructures et l'aménagement du bassin
- l'évolution de l'agriculture dans la gestion de l'eau
- la gestion de l'eau dans l'urbanisme : habitat et zones d'activités
- les enjeux environnementaux du tourisme notamment sur le littoral
- autres usages (loisirs, pêche, chasse, sports...)

La gestion de l'eau dans le développement du territoire

Le bassin et la stratégie de développement durable

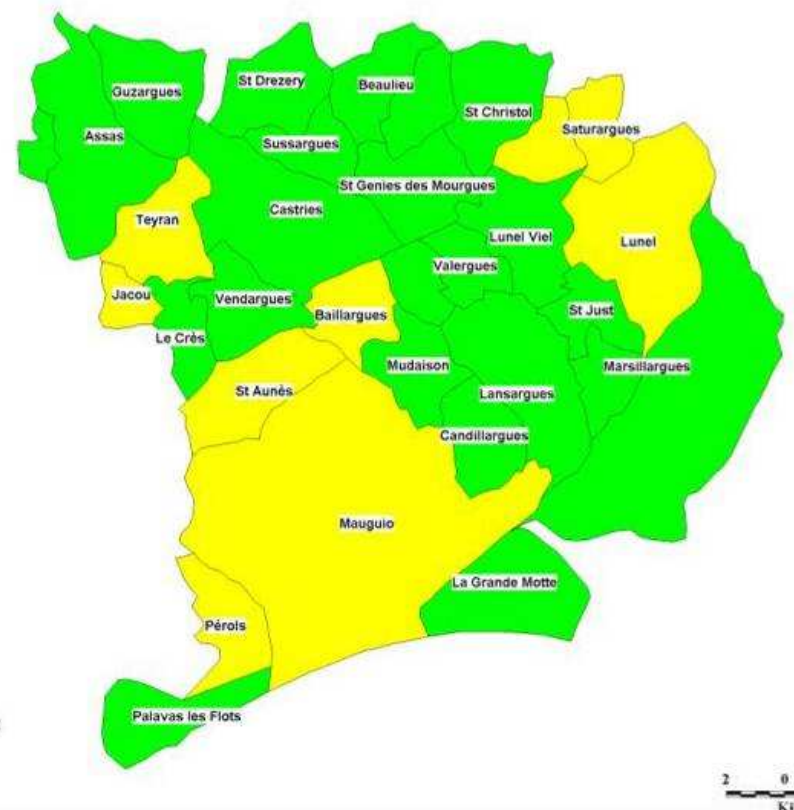
- un territoire couvert par 4 Scot
- un bilan positif de la maîtrise du développement
- quel besoin pour une gestion globale de l'eau dans les Scot et en inter – Scot ?



La gestion de l'eau dans l'urbanisme

Le bassin et la planification urbaine

- un nombre de communes encore en POS (sans PADD ni évaluation environnementale)
- les enjeux de la gestion globale de l'eau sont-ils suffisamment pris en compte?
- prise en compte des risques Naturels (PPRI et plan communal de prévention)
- schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales



Des infrastructures existantes qui coupent le bassin versant

- un débat sur leur incidence sur l'aléa inondation,
- des dispositifs hydrauliques qui régulent (siphons, déversoirs, etc...),
- une transparence inscrite dans la loi sur l'eau.



Des infrastructures en projet qui coupent le bassin versant

- la nouvelle LGV va être un temps de travail Important pour les acteurs de l'environnement, dans les tous prochains mois.
- une démarche qui s'engage sous la maîtrise d'ouvrage du CG34 pour préserver les connections amont – aval, maintenant que le projet entre en phase de réalisation.

Les différents types de profil en travers du projet sont schématisés ci-dessous :



L'habitat et la gestion de l'eau

L'habitat individuel exerçait jusqu'alors une pression plus forte sur la ressource que l'habitat collectif

- les collectivités considèrent que cette pression a été largement maîtrisée par les SCOT
- les quartiers durables permettant aujourd'hui de limiter cette pression : sont-ils mis en œuvre ?



Mauguio



Vendargues



Sussargues

Les zones et parcs d'activités

Les éventuelles pollutions liées aux zones et parcs d'activités concernent essentiellement :

- les pollutions des eaux pluviales (pas de collecte séparative, accident,...),
- le surdimensionnement des espaces imperméabilisés (parkings, aires de stockage,...etc), ce qui augmente les débits et l'aléa inondation,
- L'altération des espaces naturels limitrophes,
- Les ruptures de trames « verte et bleue » ce qui peut avoir de forte incidence sur la faune et la flore.



Un développement liés aux infrastructures routières

- La charte départementale des zones et parcs d'activités apportent depuis près de 10 ans un cadre et des méthodes pour limiter tout impact environnemental et paysagé,
- Il convient donc de se concentrer sur les anciens sites, dont il n'existent de relevés précis, mais qui sont connues par les CC et les communes.



La double fonction d'une noue : le stockage et la régulation des eaux de pluie ainsi que l'agrément paysager.

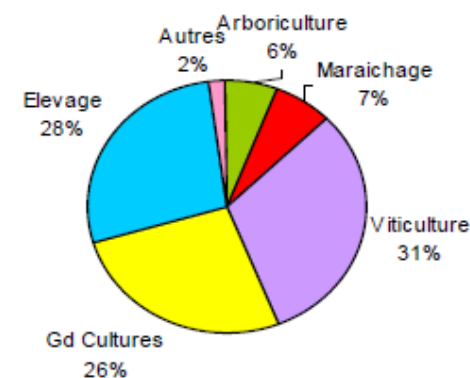


Montpellier - Parc d'activités
"Fréjorgues 2" - Noue végétalisée

Constat

- 16 777 ha de SAU soit 45,8% de la surface totale
- Répartition spatiale des productions
Dominante viticole au Nord / culture, maraîchage, élevage au Sud et à l'Est
- Pas de net recul des terres sur les alentours de Montpellier mais structuration différente de la filière
Diminution des actifs et du nombre d'exploitations / augmentation de la surface des structures
- Contexte agricole compliqué
pression démographique, acceptation sociale, zone directive nitrate et autres zones de protection, contexte de crise

Agriculture du BVEO
(16 838 ha RGA2000)



La dynamique agricole

- Mesures mises en œuvre par les acteurs de la filière

Limitation des risques phytosanitaires

Techniques alternatives au désherbage chimique

Enherbement ⇒ infiltration des eaux et limitation des transferts de produits phytosanitaires

Appui à la gestion avant et après traitement phytosanitaire

⇒ limitation des pollutions ponctuelles

Limitation des risques de lessivage des fertilisants

⇒ Directive Nitrates dans la zone vulnérable, principes de fertilisation et irrigation raisonnées

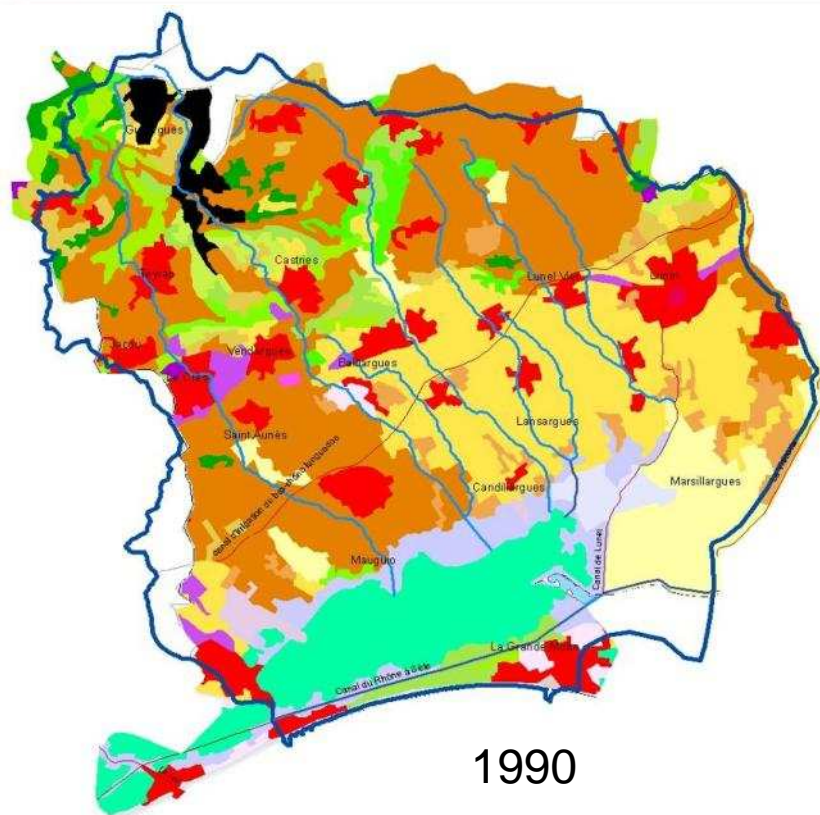
Gestion raisonnée de l'eau d'irrigation

⇒ limitation des risques de transferts de polluants et de préservation des ressources quantitatives,

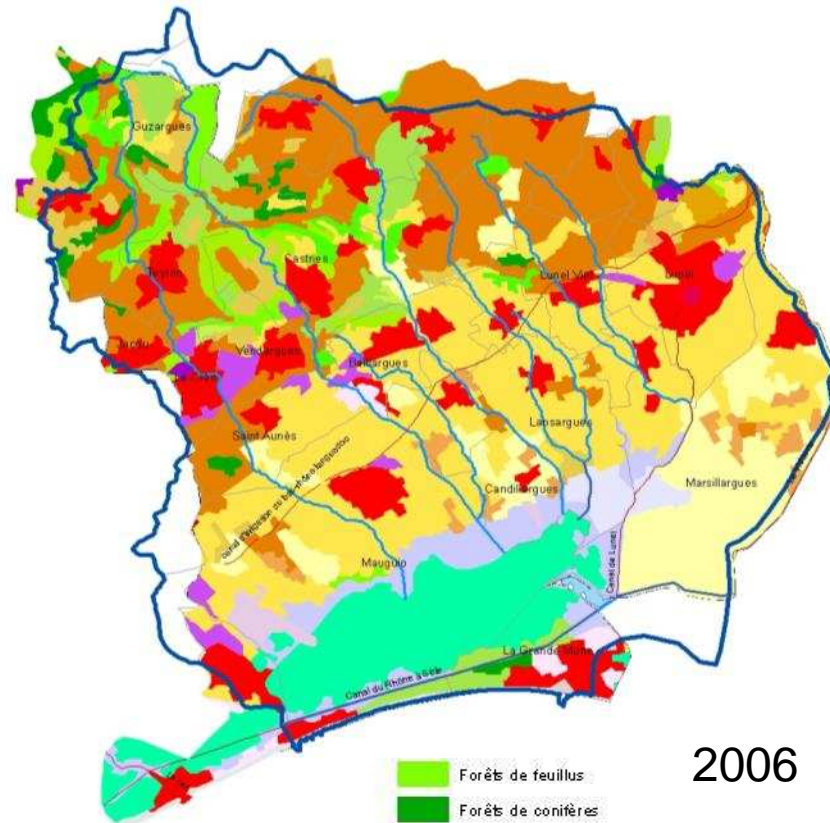
Démarches agro-environnementales (CTE, CAD, ...)

⇒ fait à la suite Contrat de baie, par la Chambre d'agriculture en partenariat avec le Symbo

Evolution des milieux naturels



1990



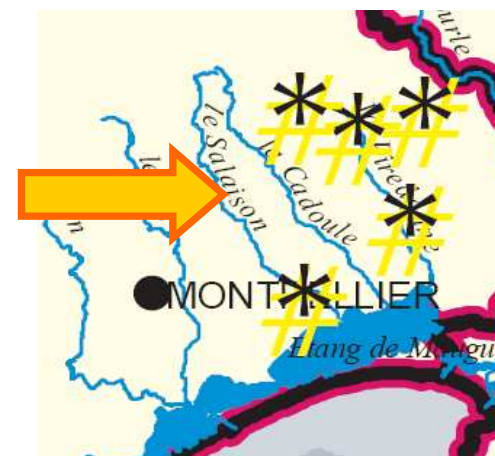
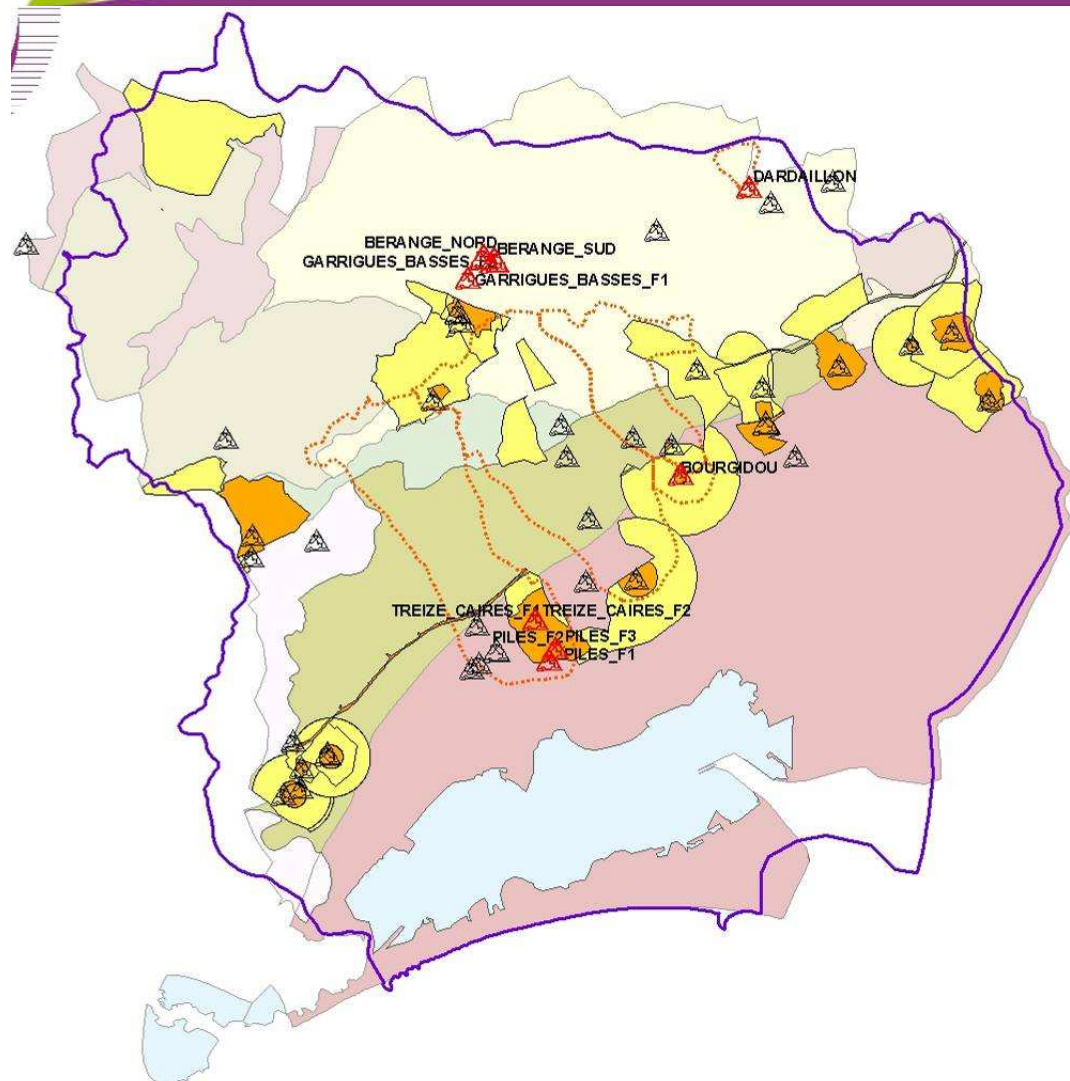
2006

- Tissu urbain continu
- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles et commerciales
- Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- Zones portuaires
- Aéroports
- Extraction de matériaux
- Equipements sportifs et de loisirs

- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Vignobles
- Vergers et petits fruits
- Oliveraies
- Prairies
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces agricoles interrompues par des espaces naturels

- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Pelouses et pâturages naturels
- Végétation sclérophylle
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Plages, dunes et sable
- Marais maritimes
- Marais salants
- Lagunes littorales

Les captages prioritaires sur le bassin



5 captages prioritaires

3 liés aux produits phytosanitaires dans la partie amont du bassin (à dominante viticoles)
2 liés aux nitrates dans la partie aval du bassin (à dominante maraîchère et céréalières)

Etat actuel des activités touristiques

- Le territoire est caractérisé par un tourisme balnéaire saisonnier,
- Les liens et déplacements avec l'arrière pays (amont du bassin) sont très faibles,
- Les loisirs de chasse et pêche sont un élément culturel fort,
- Les impacts sont assez localisés et largement diagnostiqués :
 - Protection des milieux aquatiques aux abords de l'étang,
 - Traitement des eaux pluviales issues des chaussées,
 - Sensibilisation des touristes à la protection de l'environnement,
 - Développement des déplacements doux.



Exemples de mesures liées aux activités touristiques

La charte départementale et les Scot, notamment, donnent un cadre pour réparer et prévenir les impacts.

Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs

QUALITE

Actions N°8 : Qualifier et animer l'espace par une Charte paysagère et architecturale

Actions N° 9: Plan Qualité-plages

Contexte :

Le département de l'Hérault connaît depuis peu une situation délicate issue de la sur fréquentation de certains sites, des atteintes aux équilibres écologiques dans quelques zones et des effets de la croissance démographique générant une extension de l'habitat affectant les paysages.

Objectifs :

Pour ces raisons, le Département a entrepris de lancer une série d'actions privilégiant la qualité :

- Respect de la qualité des paysages en mettant en place une charte de qualité architecturale et environnementale servant de guide de bonnes pratiques d'aménagement.
- Charte de qualité des plages et contrôle de la qualité (Plan qualité plages).
- Equipements et aménagements particuliers sur des zones menacées : aménagement de plages, accessibilités.

Les usages de l'étang et de ses marges : chasse, pêche, manades et randonnées...

- La pêche professionnelle a constamment diminuée pour représenter une quinzaine de professionnel, notamment sur des problèmes de qualité,
- La pêche de loisirs se pratique sur l'étang, le canal de Lunel et des affluents : Salaison, Cadoule, Dardaillon.
- La chasse au gibier d'eau est une activité importante et forte culturellement,
- Les chasseurs sont engagés dans la gestion des milieux humides et annexes (fossés, martelières,...),
- Les manades, où s'élèvent chevaux et taureaux, sont très ancrées dans le patrimoine culturel. Une gestion équilibrée des pâturages contribue à la gestion de l'environnement.
- Les difficultés d'accès à l'étang limitent les randonnées. Des cheminements ont été organisés, notamment par le Conservatoire du littoral.

Des exemples en la matière



Des exemples en la matière

- Changement de pratiques au sein de la filière viticole
 - ⇒ dispositif de certification environnementale des exploitations agricoles vers la "Haute Valeur Environnementale",
 - ⇒ gestion économe de la ressource en eau..
- Cofruitd'oc, à St Just
 - ⇒ une entreprise agrobiologique de l'agroalimentaire
- zone d'activité Via Domicia
 - ⇒ une gestion des eaux pluviales de qualité (CA Montpellier)
- Loisirs
 - ⇒ Chasse, pêche, manade et randonnées.

Des exemples en la matière

- zone d'activité Via Domicia, à Castries
⇒ une gestion des eaux pluviales de qualité



Des aménagements de
noues qui associent terre et
pierre;
Des végétaux
méditerranéens.

Des exemples en la matière

Des démarches déjà engagées en agriculture:

- Continuer à améliorer les techniques culturales :
 - La mise en place d'outils de précisions pour affiner les apports en fertilisants et en pesticides : capteurs azote, modélisation pour les campagnes phytosanitaires, GPS
 - Le développement du désherbage mécanique, voire de l'enherbement
 - Passage d'une irrigation par aspersion vers le goutte à goutte
 - Continuer à limiter les pollutions ponctuelles
- Accompagner le monde agricole à aller plus loin dans sa démarche
 - Rôle des CUMA dans l'acquisition de matériel et les prestations de pointe avec assistance informatique
 - Comment faire des besoins des agriculteurs et des inquiétudes des élus un moyen de travailler ensemble
 - Rôle à jouer des collectivités : aire de lavage communes avec traitement des eaux, soutien aux CUMA,...

Discussion & échanges avec les participants



Discussion & échanges avec les participants

- les différentes actions sur la bonne gestion de l'eau dans les activités agricoles sont elles bien coordonnées ?
- peut-on mieux maîtriser la gestion de l'eau dans les PLU ?
- faut-il réaliser un diagnostic des ZA les plus anciennes ?
- quelle va être la mission du Conseil général sur l'environnement immédiat de la futur LGV ?
-